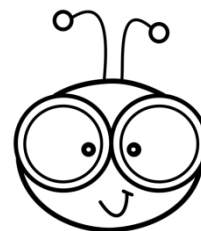


# RÈGLES DE FONCTIONNEMENT



## ABSENCES ET RETARDS DES ÉLÈVES

---

Si votre enfant doit s'absenter ou arriver en retard, nous vous demandons d'en informer l'école et le service de garde par courriel ou par un appel téléphonique. En tout temps, vous pouvez laisser un message dans les deux boîtes vocales, soit celle de l'école (418-622-7893 poste 7923) et du service de garde (418-627-5158). **LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE EST OBLIGATOIRE ET C'EST LA RESPONSABILITÉ DU PARENT DE S'ASSURER QUE SON ENFANT EST PRÉSENT À L'ÉCOLE.**

## À QUI S'ADRESSER

---

Pour toute question ou problème qui touche la vie de la classe,

- 1- Téléphonnez ou écrivez un courriel ou un message sur Class Dojo à l'enseignant.
- 2- Veuillez-vous adresser à la direction en appelant au 418-622-7893.

## BRIS ET PERTE DE MATÉRIEL

---

Lorsqu'un élève brise ou perd le matériel, les manuels de classe que l'école met à sa disposition ou les livres de bibliothèque, nous nous verrons dans l'obligation d'exiger un remboursement.

## CAS D'URGENCE (BLESSURES, ACCIDENTS)

---

Les blessures mineures sont soignées à l'école. Pour une blessure majeure ou si nous avons un doute sur sa gravité, nous communiquerons avec vous ou avec une personne de confiance déjà identifiée pour venir chercher votre enfant.

Dans l'impossibilité de vous joindre et que la blessure nécessite le service de l'ambulance ou d'un taxi, nous en ferons la demande et le transport sera aux frais des parents.

Dans une telle situation, il est très important que nous puissions vous rejoindre ou une personne responsable de votre enfant en votre absence, d'où l'importance de nous faire connaître un numéro de téléphone d'urgence sur la fiche santé.

## CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

---

Il est interdit aux parents et membres de la famille de circuler dans l'école sans autorisation, que ce soit sur les heures de classes ou en dehors de celles-ci. Il vous faut un rendez-vous.

## CLUB DES PETITS DÉJEUNERS

---

Le Club des petits déjeuners est un partenaire important de l'école pour la réussite des élèves. Le service est offert à tous les élèves. Chaque jour, une collation santé sera donnée à votre enfant.

## COLLATIONS

---

Étant donné que nous avons des élèves présentant des allergies sévères à certains produits, **tous les aliments contenant des arachides et des noix sont interdits à l'école.** Les aliments permis doivent encourager les saines habitudes de vie (par exemple : fruits frais, légumes et fromage). **La gomme et les friandises (chocolat, croustilles, bonbons, etc.) ne sont pas tolérés à l'école et au service de garde, ni dans le transport ou lors des sorties éducatives.**

## DÉMÉNAGEMENT OU CHANGEMENT DE COORDONNÉES

---

Il arrive en cours d'année que des familles changent d'adresse ou de numéro de téléphone. Il est important de nous avvertir le plus rapidement possible pour que nos listes soient à jour, que l'enfant puisse conserver son droit de fréquentation scolaire et que nous puissions vous rejoindre en cas d'urgence.

## DEVOIRS ET LEÇONS

---

Les devoirs et les leçons permettent aux élèves de consolider les apprentissages vus au cours de la semaine. Il est essentiel que les parents apportent un support à la réalisation de ceux-ci et s'assurent qu'ils soient complétés.

## JOUETS ET OBJETS DE LA MAISON

---

Les jouets et objets apportés de la maison sont interdits, sauf si l'enseignant le permet pour une activité spéciale. L'école ne se tiendra pas responsable des objets perdus, volés ou brisés.

## **MALADIE**

---

Lorsqu'un enfant est malade ou fait de la fièvre, il doit demeurer à la maison pour la durée requise pour la guérison. Dans les cas de vomissement ou diarrhée, l'enfant doit demeurer à la maison 24 heures après les derniers symptômes, de façon à éviter la propagation de la maladie.

À l'école, si nous constatons qu'un enfant est malade ou qu'il souffre de pédiculose (poux), nous le retournons à la maison. Au préalable, nous communiquerons avec vous ou avec une personne de confiance déjà identifiée.

Si votre enfant est atteint d'une **maladie contagieuse** (varicelle, 5<sup>e</sup> maladie, conjonctivite, etc.) ou **parasitaire** (gale, pédiculose, etc.), les parents doivent **OBLIGATOIREMENT** aviser l'école.

## **OBJETS À ROULETTES**

---

Il est interdit d'utiliser trottinette, planche à roulettes, espadrilles à roulettes ou patins à roulettes sur le terrain de l'école ou à l'intérieur de l'école. Il est permis de venir à l'école en vélo. Cependant, sur le terrain de l'école, l'élève doit marcher à côté de son vélo et ranger celui-ci à un endroit approprié.

## **OBJETS PERDUS**

---

Les objets perdus peuvent être récupérés au service de garde (porte 6). Les objets non réclamés seront remis à des organismes de charité de façon périodique.

## **PONCTUALITÉ**

---

Pour profiter au maximum de son temps d'apprentissage et par respect pour les autres, votre enfant doit être présent à l'heure. En cas de retards répétitifs, des mesures particulières pourront être prises.

## **RÉCRÉATION**

---

La récréation à l'extérieur est obligatoire pour les élèves du primaire sauf sur présentation d'un billet médical ou pour une situation particulière déterminée par le personnel de l'école. Elle se prend dans les espaces assignés. À la sonnerie annonçant la fin de la récréation, chaque élève cesse ses jeux et se dirige calmement vers la porte d'entrée.

## RENDEZ-VOUS

---

Si vous désirez rencontrer le titulaire de votre enfant, un spécialiste, un éducateur ou la direction, vous pouvez écrire un courriel, un message dans l'agenda ou Class Dojo ou encore téléphoner pour prendre un rendez-vous au 418-622-7893. S'il y a urgence, présentez-vous au secrétariat.

## RETOUR À LA MAISON

---

Lorsqu'un élève doit quitter l'école durant les heures de cours, l'enseignant et le service de garde doivent en être avisés par courriel, par message ClassDojo ou appel téléphonique. **Dans un tel cas, les parents doivent venir chercher leur enfant et l'attendre au secrétariat.**

## ACCESSIBILITÉ DE LA COUR DE RÉCRÉATION

---

**EN AUCUN CAS, LES ADULTES NE PEUVENT ENTRER DANS LA COUR D'ÉCOLE.**

Dorénavant, pour une question de sécurité, les départs du service de garde se feront à partir de 15h34. Il est donc impossible de venir chercher votre enfant au service de garde entre 15h24 et 15h34.

## SANTÉ DES JEUNES

---

Si votre enfant présente un ou des problèmes de santé tels que épilepsie, diabète, allergie, asthme, trouble cardiaque, fracture récente (moins d'un an), autre maladie ou handicap, **il est très IMPORTANT d'en informer l'école et le service de garde dès le début de l'année scolaire.**

Toutefois, si un problème se présente en cours d'année, il serait opportun de le signaler afin de tenir à jour la fiche santé de votre enfant.

## VOUVOIEMENT

---

Le terme Monsieur ou Madame précède le prénom de l'adulte. Nous encourageons le vouvoiement envers les adultes.

## SÉCURITÉ EN AUTOBUS SCOLAIRE

---

Nous vous invitons à lire avec votre enfant les instructions et règlements relatifs au transport scolaire. L'élève est tenu de respecter ces règles pour conserver son privilège d'utiliser le transport scolaire. Si vous devez joindre le service de transport, veuillez aller sur le site Internet du transport scolaire CSSPS et remplir un formulaire.

## SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

---

Ce service est directement rattaché à l'école. Pour de plus amples informations, communiquez avec Mme Noémie Munger, technicienne au service de garde, au numéro 418-627-5158. Vous pouvez également laisser un message dans la boîte vocale.

## SORTIES ÉDUCATIVES

---

Pour que votre enfant ait accès aux sorties éducatives, les frais scolaires doivent être payés. Si votre enfant ne participe pas à une sortie éducative, une classe d'accueil lui sera offerte. Dans ce cas, vous devez en aviser rapidement le titulaire.

## TEMPÊTES OU SITUATIONS D'URGENCE

---

Il peut arriver que nous soyons dans l'obligation de retourner votre enfant à la maison en situation d'urgence (panne électrique, bris d'eau, etc.). Dans ces cas, nous utiliserons les informations indiquées sur le formulaire que vous avez rempli à la rentrée scolaire. Veuillez communiquer au secrétariat de l'école pour toute modification concernant les renseignements décrits sur ce formulaire. Assurez-vous que votre enfant connaisse l'adresse où il doit se rendre lors d'une situation d'urgence.

Lorsqu'il y a tempête de neige, consultez le site Internet de notre Centre de services scolaire ([www.cssps.qc.ca](http://www.cssps.qc.ca)) ou sa page Facebook à compter **de 6 heures pour une fermeture pour la journée complète, à compter de 10 h 30 dans le cas d'une fermeture pour l'après-midi**. Nous faisons partie du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries. Si vous êtes en désaccord avec le fait d'envoyer votre enfant à l'école en raison du mauvais temps, vous pouvez décider de le garder à la maison.

# TENUE VESTIMENTAIRE

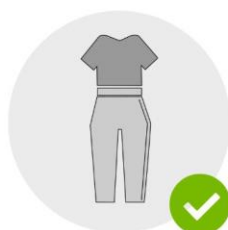
La tenue vestimentaire doit être adaptée au contexte scolaire et les vêtements doivent être appropriés aux activités et aux saisons., car la majorité des récréations se feront à l'extérieur.

Les vêtements suivants ne sont pas permis :

- Vêtements ou accessoires porteurs de messages violents ou vulgaires
- Culottes très courtes (shorts)
- Haut qui dévoile le ventre
- Haut à bretelles spaghetti



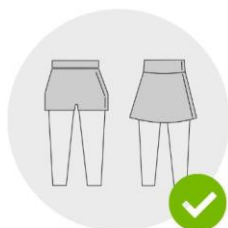
Les camisoles bretelles «spaghetti» ne sont pas permises.



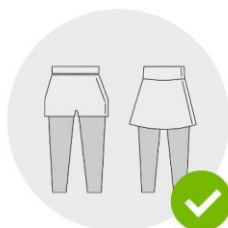
Les chandails «crop top» sont acceptés lorsque vous portez un bas taille haute. La surface de peau non couverte ne peut pas excéder 4 cm.



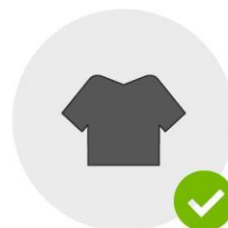
Les camisoles ouvrant sur le côté ne sont pas permises, sauf si une veste non transparente est portée.



La longueur autorisée pour les shorts et les jupes doit se situer près de la mi-cuisse.



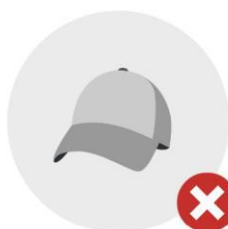
Dans le cas où les shorts et les jupes sont plus courtes que la mi-cuisse, le port d'un legging est demandé.



Les vêtements portés doivent être opaques. Les vêtements transparents ne sont pas permis, sauf s'ils sont portés par-dessus un vêtement opaque.



Le boxer et/ou petite culotte doit être recouvert.



Le port de la casquette est interdit dans l'école.

\*\*Je porte des vêtements et des accessoires sans signe ou dessin faisant état de messages haineux, racistes, à caractère violent, sexuels, de drogue, etc...

\*Le respect entre les intervenants et les élèves doit être mutuel lors de toute intervention.

## TENUE VESTIMENTAIRE SUITE

---

La casquette est interdite dans les locaux de l'école. Les élèves qui ne se conformeront pas à ce règlement pourraient se faire confisquer leur casquette.

**En période hivernale, les vêtements suivants sont requis dès l'arrivée à l'école : habit de neige (pantalons obligatoires), tuque, cache-cou, mitaines et bottes d'hiver.**

**En cas de pluie, prévoir des vêtements imperméables et bottes de pluie afin que vos enfants soient convenablement habillés lors d'une sortie avec légère pluie lors des récréations.**

Pour des questions d'hygiène et de sécurité, chaque élève doit obligatoirement porter des chaussures propres (exemptes de boue, de sable, de neige...) pour circuler dans l'école. **Ainsi, il doit avoir une paire de chaussures réservée pour l'intérieur et une autre pour l'extérieur.** L'élève doit aussi porter des chaussures appropriées aux activités et aux saisons. De même, les vêtements d'extérieur (manteau, casquette, etc.), doivent être laissés sur le crochet, dans le corridor.




## IPOD, MP3, TÉLÉPHONE CELLULAIRE, ENREGISTREUR ET AUTRES

---

**Il est interdit d'apporter à l'école les appareils suivants : iPod, MP3, téléphone cellulaire, caméra numérique, caméra vidéo, jeux électroniques, enregistreur, etc.** sauf si l'enseignant le permet pour une activité spéciale. En cas de non-respect de cette consigne, les objets volés, perdus ou endommagés ne feront pas l'objet d'une enquête ou d'un suivi de la part du personnel de l'école.

### Règles de fonctionnement de la bibliothèque



-  Respecter l'échéance de retour. L'élève doit rapporter ses livres afin de pouvoir en emprunter d'autres.
-  Toujours transporter son livre de bibliothèque à l'intérieur de son sac d'école.
-  En cas de perte ou de bris, un montant équivalent à la valeur de remplacement ou des réparations sera demandé aux parents de l'enfant.

## Règles de fonctionnement au cours d'éducation physique



### **HYGIÈNE**

---

Le costume d'éducation physique est **OBLIGATOIRE** pour participer au cours. L'élève qui oublie son costume devient un spectateur. Des oublis répétés seront signalés aux parents.

Le costume d'éducation physique se compose **d'un pantalon court, d'un chandail à manches courtes, de bas et d'une paire d'espadrilles à semelles qui ne tachent pas le plancher.**

**« Je dois me changer avant et après chaque cours. Je suis responsable de faire laver mes vêtements et je les rapporte pour le cours suivant. »**

Les élèves placent leur costume dans un sac en tissu qui ferme bien. Ce sac devra **être identifié** au nom de l'enfant.

Au besoin, l'utilisation d'un déodorant ou d'un antiodorifique en bâton est à privilégier.

### **SÉCURITÉ**

---

Je ne porte pas de bijoux. J'attache mes cheveux et les lacets de mes espadrilles.

### **EXEMPTION – ÉDUCATION PHYSIQUE**

---

Pour être exempté du cours, l'enfant apporte un billet signé par un médecin ou un adulte (parent ou tuteur).

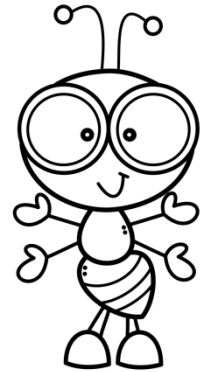
# Un système d'encadrement positif à la FOURMILIÈRE

Dans le but de créer un milieu d'enseignement et d'apprentissage sécuritaire, inclusif et positif, dans lequel tous les élèves peuvent vivre des réussites, notre école a mis en place un système d'encadrement composé de plusieurs principes des approches du soutien au comportement positif (SCP) et de l'encadrement par privilèges relationnels. Voici quelques petits points que nous voulions vous décrire.

- 🕒 Les valeurs enseignées dans notre école sont le respect, la responsabilité et la sécurité.
- 🕒 Nous mettons l'accent sur l'importance d'enseigner et de renforcer les comportements positifs, ce qui contribue à diminuer les comportements-défis et à augmenter les comportements adéquats.
- 🕒 Nous travaillons en équipe pour la réussite et le bien-être de chaque élève en développant une communauté bienveillante.
- 🕒 Notre matrice des valeurs définit les comportements attendus pour chaque aire de vie de l'école. Ces comportements sont enseignés de façon explicite à tous et nous reprenons les leçons avec ceux et celles pour qui le premier modelage ne s'avère pas suffisant.
- 🕒 Nous utilisons un langage positif avec nos élèves, par exemple en disant « On circule calmement à droite dans le corridor. », plutôt que « On ne court pas. »

- 🕒 Nous soulignons les réussites avec des commentaires positifs auxquels peuvent s'ajouter la remise d'un jeton ou d'un autre objet, symbole d'une des valeurs de l'école, pour valoriser les élèves qui adoptent les comportements enseignés.
- 🕒 Nous gérons les comportements-défis à l'aide de gestes de réparation, de conséquences progressives et formatives qui visent à encourager l'utilisation des bons comportements. Au besoin, des protocoles spécifiques sont mis en place.
- 🕒 Nous cherchons à comprendre la raison d'être des comportements-défis afin de pouvoir aider les élèves à opter pour des comportements plus positifs.
- 🕒 Les élèves bénéficient d'activités de leur choix avec les adultes de l'école pour récompenser tous leurs efforts et renforcer le sentiment de communauté bienveillante.
- 🕒 Un système école fait en sorte que tous les efforts individuels sont aussi récompensés de façon collective.

À l'école de la Fourmilière,  
nous sommes respectueux,  
nous sommes responsables,

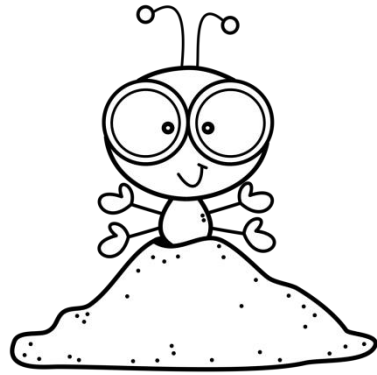


## NOTRE MATRICE DES VALEURS

	Rang	Corridors/ Escaliers	Toilettes	Terrain de l'école	Bibliothèque	Service de garde diner et locaux)	En classe et au service de garde	Vestiaires et crochets	Rassem- blements	
Attentes	Sois respectueux	Je respecte l'espace personnel de chacun.	Je circule à droite de façon ordonnée et en silence. Je chuchote au besoin.	Je respecte les lieux et l'intimité des autres ainsi que la mienne.	J'ai un langage et des gestes respectueux avec les autres.	À la demande de l'adulte, je respecte le ton de voix demandé.	Je fais ce que l'adulte me demande. Je respecte la routine du groupe. J'utilise une voix calme et respectueuse.	Je respecte les consignes de l'adulte et j'accepte la différence.	Je respecte l'intimité des autres et la mienne.	Je suis attentif. Je respecte les consignes.
	Sois responsable	Au son de la cloche, je me dirige avec mon matériel à l'endroit désigné.	Je vais directement à l'endroit désigné sans perdre de temps.	Je vais directement à la salle des toilettes et je retourne immédiatement auprès de mon groupe.	Je m'engage à jouer en respectant les règles.	Je remets mes livres à temps et en bon état. Je replace les livres et les chaises au bon endroit.	Je me lave les mains. J'ai de bonnes manières. Je garde ma place propre et je jette mes déchets. Je prends soin du matériel.	J'arrive à temps et j'ai le matériel nécessaire.	Je me change sans perdre de temps.	Je participe de façon adéquate et positive.
	Sois sécuritaire	Je prends mon rang de façon sécuritaire.	Je circule en marchant et de façon sécuritaire.	Je me lave les mains et je garde les lieux propres.	Je joue et je participe de façon sécuritaire dans les zones de jeux.	J'utilise le matériel adéquatement. Je circule calmement.	Je reste assis pendant le repas. J'utilise et je range le matériel qui est permis. Je participe activement. Je repars avec tous mes effets personnels.	J'utilise le matériel et les lieux tel que présenté.	J'agis de façon sécuritaire et je range mes effets personnels au bon endroit.	Je me déplace de façon sécuritaire. Je reste avec mon groupe lorsque demandé.

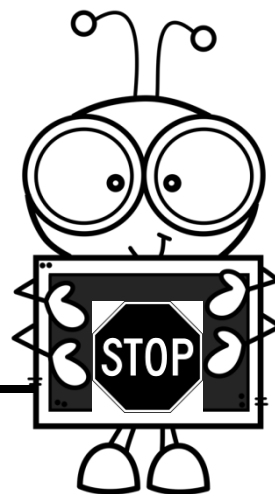
nous sommes sécuritaires!

**RÔLE DE L'ADULTE**  
**RÔLE DE L'ÉLÈVE**



Rôle de l'adulte	Rôle de l'élève
J'enseigne/Je guide	J'apprends.
J'aide et je guide.	Je demande de l'aide.
Je m'assure de la sécurité et du respect de tous.	Je respecte les autres et mon environnement.
Je fais respecter les consignes.	J'écoute les consignes.

# AGIS, DÉNONCE L'INTIMIDATION



## L'INTIMIDATION PEUT ÊTRE :

---

- ➔ des gestes (bousculer, voler, taxer, frapper, etc.)
- ➔ des paroles (humilier, menacer, etc.) et des écrits (courriels, médias sociaux, etc.)
- ➔ des comportements (rejeter, isoler, se moquer, partir des rumeurs, etc.)

\* Tous ces gestes deviennent de l'intimidation lorsqu'il y a intention de faire du mal, qu'ils sont posés à répétition et en situation d'abus de pouvoir.

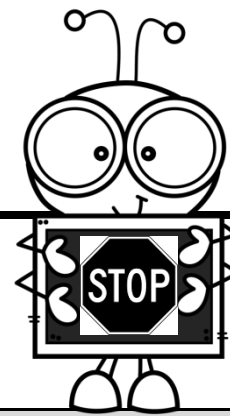
## QUOI FAIRE?

---

- ➔ Je m'affirme en regardant la personne intimidatrice dans les yeux, en lui disant ce qui me dérange et je lui demande d'arrêter.
- ➔ Je peux en discuter avec un ami.
- ➔ Je ne reste pas seul.
- ➔ Je dois en parler à un adulte en qui j'ai confiance (parents, enseignant, éducateur spécialisé, direction, éducatrice du service de garde, etc.).
- ➔ Je dois toujours dénoncer la situation.

Un protocole d'intimidation et de violence peut être mis en place si nécessaire.

# INCIDENTS IMPORTANTS ET MAJEURS



<i>Comportements qui nuisent à l'ordre en général</i>	<i>Comportements qui blessent ou illégaux</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fait preuve d'impolitesse grave ou menace verbale envers l'adulte</li> <li>▪ Lance des objets de façon dirigée</li> <li>▪ Provoque les autres ou s'adresse à eux avec impolitesse grave</li> <li>▪ S'oppose systématiquement aux demandes de l'adulte</li> <li>▪ Se comporte de façon inappropriée (Ex. : crache sur les autres, crise de colère, se lève debout sur les meubles, etc.)</li> <li>▪ Insulte, manque de respect à d'autres élèves;</li> <li>▪ Adopte des comportements violents non planifiés et non organisés (ex. : bouscule, pousse, fait trébucher, donne un coup de pied ou de poing, lance, participe à des jeux agressifs),</li> <li>▪ Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vole, vandalise;</li> <li>▪ Action qui blesse physiquement ou psychologiquement de façon planifiée et organisée;</li> <li>▪ Possession d'objets dangereux</li> <li>▪ Consommation, possession ou vente de drogues et l'alcool</li> <li>▪ Menaces planifiées et organisées;</li> <li>▪ Intimidation/ Cyberintimidation/Harcèlement</li> <li>▪ Fugue à l'extérieur de l'école;</li> <li>▪ etc.</li> </ul>

Mesures <u>possibles</u> concertées (Direction/TES/Intervenants)	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rencontre avec l'intervenant ou la TES</li> <li>▪ Retour sur les comportements attendus</li> <li>▪ Enseigner explicitement le comportement</li> <li>▪ Mettre en place des moyens/outils pouvant aider l'élève à atteindre le niveau d'exigence demandé aux élèves de l'école</li> <li>▪ Geste(s) de réparation</li> <li>▪ Consigner l'événement sur la fiche d'information</li> <li>▪ Communication aux parents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyse du besoin de l'élève en équipe interdisciplinaire</li> <li>▪ Suspension interne (Classe d'accueil)</li> <li>▪ Suspension externe</li> <li>▪ Protocole de violence et d'intimidation</li> <li>▪ Ouverture d'un plan d'action ou d'intervention</li> <li>▪ Autres mesures ou mesure(s) particulière(s)</li> </ul>

## PROTOCOLE VIOLENCE ET INTIMIDATION

**Conflit** : Le conflit est caractérisé par un rapport égalitaire et non une prise de pouvoir. Il est une confrontation, un désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts. Il n'y a aucune victime même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Il se règle par la négociation ou la médiation.

**Intimidation** : « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »  
(LIP, Art.13)

- Acte répété**
- Rapport de force inégale**
- Intentionnel**

**Violence** : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

\* **Violence sexuelle** : Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. (Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur, art.1).

	Dénonciation	1 <sup>ère</sup> récursive	2 <sup>e</sup> récursive	3 <sup>e</sup> récursive	
Élève auteur	<b>Mesures administratives possibles</b> <input type="checkbox"/> Ouverture d'un dossier TES et d'intimidation <input type="checkbox"/> Consigner l'évènement sur la fiche d'information <input type="checkbox"/> Communication aux parents <input type="checkbox"/> Communication auprès du personnel concerné <input type="checkbox"/> Rencontre avec les parents, la direction et les intervenants avant la réintégration de l'élève <input type="checkbox"/> Autres interventions jugées pertinentes selon le contexte		<b>Mesures d'aide possibles</b> <input type="checkbox"/> Rencontre avec un intervenant TES <input type="checkbox"/> Retour sur les comportements attendus <input type="checkbox"/> Sensibilisation sur l'intimidation et présentation du plan lutte et des conséquences d'une récursive <input type="checkbox"/> Enseigner explicitement le comportement <input type="checkbox"/> Mettre en place des moyens/outils pouvant aider l'élève à atteindre le niveau d'exigence demandé aux élèves de l'école <input type="checkbox"/> Geste(s) de réparation et retour sur ce dernier <input type="checkbox"/> Mesure(s) particulière(s) et autres interventions jugées pertinentes selon le contexte		
		<b>Mesures administratives possibles</b> <input type="checkbox"/> Protocole de violence et d'intimidation <input type="checkbox"/> Rapport sommaire de plainte (intimidation) <input type="checkbox"/> Entente d'engagement signée par l'élève <input type="checkbox"/> Suspension interne ou classe d'accueil <input type="checkbox"/> Autres interventions jugées pertinentes selon le contexte	<b>Mesures d'aide possibles</b> <input type="checkbox"/> Analyse du besoin de l'élève <input type="checkbox"/> Mise en place de nouveaux moyens (plan d'action) <input type="checkbox"/> Suivi TES en niveau 2 <input type="checkbox"/> Autres interventions jugées pertinentes selon le contexte		
			<b>Mesures administratives possibles</b> <input type="checkbox"/> Référence à la direction <input type="checkbox"/> Suspension à l'interne/l'externe ou classe d'accueil <b>Mesures d'aide possibles</b> <input type="checkbox"/> Analyse du besoin de l'élève en équipe interdisciplinaire <input type="checkbox"/> Ouverture d'un plan d'action ou d'intervention <input type="checkbox"/> Suivi régulier TES en niveau 3 <input type="checkbox"/> Rencontre avec le policier éducateur si jugée nécessaire avec l'autorisation des parents <input type="checkbox"/> Restriction de contacts avec la ou les victimes		
				<b>Mesures administratives possibles</b> <input type="checkbox"/> Suspension à l'interne/l'externe <b>Mesures d'aide possibles</b> <input type="checkbox"/> Ouverture d'un plan d'intervention <input type="checkbox"/> Interdiction de contact <input type="checkbox"/> Autres interventions jugées pertinentes selon le contexte	

### 4<sup>e</sup> récursive - Mesures d'aide/administratives possibles

- Suspension externe possible
- Analyse du portrait global de la situation d'intimidation et interventions jugées pertinentes selon le contexte

	Dénonciation	1 <sup>ère</sup> récidive	2 <sup>e</sup> récidive	3 <sup>e</sup> récidive
<b>Élève ciblé</b>	<b>Mesures d'aide/administratives possibles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Rencontre avec l'élève : Évaluer l'évènement, sensibiliser sur l'intimidation, explication du protocole et des démarches à venir</li> <li><input type="checkbox"/> Démarche de résolution de problèmes, rencontre avec l'élève :</li> <li><input type="checkbox"/> Suivi ponctuel T.E.S auprès de l'élève (habiletés sociales)</li> <li><input type="checkbox"/> Informer les parents</li> <li><input type="checkbox"/> Information auprès du personnel concerné</li> <li><input type="checkbox"/> Autres interventions jugées pertinentes selon le contexte</li> </ul>	<b>Mesures d'aide/administratives possibles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Rencontre avec l'élève : Évaluer l'évènement, stratégies personnalisées pour faire face à l'intimidation, démarche de résolution de problème, informer des étapes à venir</li> <li><input type="checkbox"/> Identification et prise de conscience des comportements et des émotions vécues lors de situations d'intimidation</li> <li><input type="checkbox"/> Rencontres subséquentes par la TES pour mettre en place des stratégies pour outiller l'élève</li> <li><input type="checkbox"/> Rencontre avec les parents, l'élève, les intervenants et la direction</li> <li><input type="checkbox"/> Suivi auprès de l'élève</li> <li><input type="checkbox"/> Information auprès du personnel concerné</li> <li><input type="checkbox"/> Autres interventions jugées pertinentes selon le contexte</li> </ul>	<b>Mesures d'aide/administratives possibles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Rencontre avec l'élève : Évaluer l'évènement, suivi régulier afin d'adapter ses stratégies pour faire face à l'intimidation et démarche de résolution de problème (T.E.S)</li> <li><input type="checkbox"/> Plan de protection</li> <li><input type="checkbox"/> Rencontre avec les parents, l'élève, les intervenants et la direction</li> <li><input type="checkbox"/> Information auprès du personnel concerné (direction courriel)</li> <li><input type="checkbox"/> Autres interventions jugées pertinentes selon le contexte</li> </ul>	<b>Mesures d'aide/administratives possibles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Rencontre avec l'élève : Évaluer l'évènement, suivi régulier pour adapter ses stratégies pour faire face à l'intimidation et démarche de résolution de problème (T.E.S)</li> <li><input type="checkbox"/> Plan de protection personnalisé</li> <li><input type="checkbox"/> Référence à l'équipe interdisciplinaire</li> <li><input type="checkbox"/> Rencontre avec les parents, l'élève, les intervenants et la direction</li> <li><input type="checkbox"/> Information auprès du personnel concerné</li> <li><input type="checkbox"/> Recommander aux parents de faire une plainte officielle aux policiers</li> <li><input type="checkbox"/> Autres interventions jugées pertinentes selon le contexte</li> </ul>
<b>Témoins</b>	<b>Rencontre avec l'élève ou les élèves : Mesures d'aide/administratives possibles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Évaluer l'évènement</li> <li><input type="checkbox"/> Offrir l'opportunité aux témoins de ventiler leurs émotions</li> <li><input type="checkbox"/> Sensibiliser sur l'intimidation</li> </ul>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Faire la différence entre dénoncer et rapporter</li> <li><input type="checkbox"/> Conscientiser sur leur pouvoir d'intervention et les inviter à intervenir et à adopter les comportements de protection.</li> <li><input type="checkbox"/> Valoriser toutes les interventions</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Explication du protocole si nécessaire</li> <li><input type="checkbox"/> Pour le témoin actif, il y a possibilité de conséquences selon l'évaluation de la nature/fréquence de son implication et de sa participation.</li> <li><input type="checkbox"/> Autres interventions jugées pertinentes selon le contexte</li> </ul>	

	Actions à prendre lorsqu'une personne est témoin d'un acte d'intimidation ou de violence	Suivi donné aux plaintes
<b>Procédure de dénonciation</b>	<p>Les élèves, le personnel de l'école, les parents ou toute autre personne peut signaler un événement. Voici la procédure pour effectuer un signalement ou une plainte :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Une personne signale un événement ou fait une plainte selon deux modalités possibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Écrire un courriel au secrétariat et/ou la TES</li> <li>▪ Laisser un message vocal au secrétariat et/ou la TES</li> </ul> </li> <li>2. La direction ou la personne de l'école qui est responsable de ce dossier analyse la situation et intervient selon le protocole de l'école en donnant un suivi le plus rapidement possible.</li> <li>3. Elle effectue un suivi auprès du parent.</li> <li>4. En tout temps, le plaignant et ses parents peuvent joindre la direction ou la personne responsable du dossier par téléphone ou par courriel.</li> <li>5. Si le parent demeure insatisfait, il a recours au secrétaire général du CSS et par la suite le protecteur de l'élève si l'insatisfaction demeure</li> </ol> <p>La direction de l'école prend au sérieux tout signalement et intervient immédiatement. Les signalements ou les interventions sont consignés afin d'en assurer le suivi auprès de tous les acteurs concernés : élève, parents, témoin(s).</p>	<p>Dans le cas d'un dénonciateur connu :</p> <p>Si la plainte n'est pas retenue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un appel téléphonique pour rendre compte des actions posées et des interventions faites.</li> </ul> <p>Si la plainte est retenue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un appel de retour au dénonciateur;</li> <li>▪ Mettre en place le protocole;</li> <li>▪ Informer la direction générale dès que la plainte est traitée et complétée.</li> </ul> <p>Un suivi post-événement à l'interne est planifié et complété à des fins de régulation.</p>